



RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Le **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** est une course pédestre de 16,5 km qui se court en individuel sur un parcours entièrement balisé, le **samedi 14 octobre 2023**.

Matériel obligatoire pour la course : chaussures fermées et au **minimum 1,5L d'eau**. Des ravitaillements en eau sont prévus. **Vos dossards** vous seront remis le jour même jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course à Vao.

2/ DEROULEMENT

Le départ de la course sera donné à l'église de Vao, après l'arrivée des passagers du Betico (environ 10h). Des navettes achemineront les passagers du Betico directement sur le lieu de départ (devant l'église de Vao). Les passagers devront déjà être en tenue pour courir le raid. Ils auront la possibilité de laisser leurs affaires dans la navette qui les acheminera au départ, tous les sacs seront ensuite directement déposés au gîte Nataïwatch. L'arrivée de la course se fait sur la plage de Kanuméra en face du gîte Nataïwatch.

Pour les personnes étant déjà sur place, une navette partira à 8h30 du gîte Nataïwatch pour vous amener au départ, à Vao.

3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire) ou dans le magasin Terre de Running au Quartier Latin à Nouméa (paiement en espèces ou chèques uniquement)

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical datant de moins d'un an ou une licence sportive valide.
- payer le montant relatif au parcours.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Inscription : 6 850 F /personne

Incluant le transfert entre le gîte Nataïwatch ou le quai du Betico (Kuto) jusqu'au départ de la course à Vao et le buffet de produits de la mer du samedi soir. L'hébergement et autres transports à l'île des Pins sont à votre charge.

Forfait accompagnateur (repas + navettes départ-arrivée) : 3 850 F/adulte et 1 500 F/enfant de 6 à 12 ans. Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans



Date limite d'inscription : Mercredi 11 octobre à minuit

Annulation / Remboursement

Si vous souhaitez annuler votre participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** vous pouvez le faire jusqu'au mercredi soir minuit AVANT LA COURSE en envoyant un email à l'adresse challenge-org@canl.nc. Vous serez alors remboursé du montant hors taxe de votre inscription moins 7% de frais de gestion (les frais d'inscription ne sont pas remboursés).

Assurance : elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au parcours du **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** est ouverte à toute personne, homme ou femme, ayant 18 ans résolus à la date du raid (née avant le 15 octobre 2005)

Les conditions durant le raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants...). Un bon entraînement est nécessaire.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 16,5 km en montagne.

La participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

- Condition médicale

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)



- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
 - ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

A défaut, le concurrent peut prendre le départ mais ne sera ni chronométré ni classé.
J'accepte les présentes règles de course.

De plus, pour leur propre sécurité, la participation des femmes enceintes n'est pas autorisée. En validant votre inscription, les femmes attestent qu'elles ne sont pas enceintes.

- Sécurité et assistance médicale

Les postes de contrôle, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de contrôle**,
- appeler le **numéro d'urgence** ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **97 34 88**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.



Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront de l'eau et de la nourriture.

- Abandon et rapatriement

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle.** Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'**Organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de contrôle et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont mis en ligne sur le site de Challenge Organisation :
<http://www.challenge-org.nc/>

6/ REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu le samedi soir de la course à **19h au site où se déroulera le buffet.**

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés.



7/ IMAGE

Par sa participation au **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS**, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du **RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au RAID AIR CALEDONIE DE L'ILE DES PINS implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

8 / RENSEIGNEMENTS:

Challenge Organisation : 3 impasse Uitoé

BP 9131 - 98 807 Nouméa

Tel : 25 35 11

Web: www.challenge-org.nc / e-mail: challenge-org@canl.nc